

Séance du conseil municipal du 22 septembre 2008

Délégations

Le caissier communal, Thierry Egger, et la responsable de l'agence AVS, Martine Cossavella, participeront à la soirée d'information organisée, le 1^{er} octobre à Saint-Imier, par la Caisse de compensation du canton de Berne, au sujet de la nouvelle législation en matière d'affiliation à une caisse d'allocations familiales.

Blaise Jan se rendra le même soir à Courtelary, pour assister à la séance d'information concernant le Parc régional Chasseral, et plus particulièrement la décision capitale qu'auront à prendre, d'ici la fin de l'année, les législatifs de toutes les communes membres.

Henri Chatelain, et éventuellement Bernard Messerli, prendront part à une séance de travail et d'échanges mise sur pied par sol-E Suisse SA le 2 octobre à Corgémont. Cet organisme, engagé dans la recherche de solutions énergétiques durables, nourrit le projet d'un parc éolien au Jeanbrenin et souhaite s'entretenir avec tous les partenaires concernés.

Le 2 octobre également, Chantal Vaucher participera à la séance convoquée à Courtelary pour désigner le représentant des communes bernoises rattachées à Vadec, le réseau de valorisation des déchets.

Bernard Messerli représentera par ailleurs le conseil municipal à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du même Vadec, le 29 octobre.

Rencontre tripartite

Les exécutifs communaux de Cortébert, Corgémont et Sonceboz ont tenu hier jeudi 25 septembre leur traditionnelle séance annuelle, consacrées à des thèmes et autres problèmes communs. Ils y ont notamment débattu d'affaires scolaires - écoles à journée continue et école de montagne -, ainsi que de projets tels que l'achat en commun de machines pour les travaux publics et l'organisation, en commun également, de la sortie des aînés. Ensuite de la séance, les élus ont partagé une petite agape.

Cartes journalières : légère hausse

Pour le prochain exercice, à savoir de décembre 2008 à fin novembre 2009, la Municipalité a commandé à nouveau deux abonnements pour autant de cartes journalières CFF. Le coût des abonnements ayant augmenté de 15 pour cent, la carte journalière sera facturée 35 francs, dès le 1^{er} décembre prochain. Rappelons qu'un montant de deux francs s'y ajoute en cas d'envoi par la poste.

Feux d'artifice demain soir

Le conseil municipal a accordé l'autorisation de lancer des feux d'artifice dans le ciel de Sonceboz ce samedi 27 septembre, à l'occasion d'un mariage.

Rappelons que les feux d'artifice et tous les engins pyrotechniques sont formellement interdits, en dehors de la Fête nationale et de la Saint-Sylvestre. Les citoyens qui désirent en utiliser à d'autres occasions sont tenus de demander une autorisation ad hoc auprès du Conseil municipal.

Zone d'activité économique: raté...

Les parcelles à vocation industrielle étant quasiment toutes vendues, les autorités locales ont cherché à étendre les zones d'activités économiques, dans le cadre de la révision de l'aménagement local. Dans ce sens, le terrain situé à l'ouest de Bienna Interfloor avait la faveur de la Municipalité. Malheureusement, un accord n'a pas pu être établi avec les propriétaires concernés.

Les recherches repartent de plus belle, donc... /dez

Sapeurs-pompiers : examen réussi !

Jean-Paul Bassin, inspecteur d'arrondissement, a fait parvenir aux autorités le rapport portant sur le contrôle annuel d'exercice effectué auprès du corps local des sapeurs-pompiers, lequel était engagé, le 27 août écoulé, autour de l'Hôtel de la Couronne et du bâtiment sis au 30 de la rue de la Gare. Il en ressort un bilan positif, assorti simplement de quelques recommandations.

Le conseil municipal tient à remercier tous les sapeurs-pompiers pour leur engagement précieux et de qualité.

Ecole secondaire du Bas-Vallon : budget accepté et délégué recherché

Le conseil a étudié et approuvé dans sa séance de lundi soir le budget 2009 de l'Ecole secondaire du Bas-Vallon, lequel boucle sur un excédent de charges de quelque 864'000 francs; cet excédent est inférieur de 5,26 % à celui du budget 2008. Pour les 67 élèves du village qui fréquentent l'établissement, la quote-part de Sonceboz s'élève à 241'500 francs et correspond à 27,95 % du déficit total.

Ce budget sera évidemment soumis à l'assemblée municipale de décembre prochain.

Intéressé(e) ?

Les autorités recherchent par ailleurs un ou une délégué(e) à la commission scolaire secondaire. Suite à la démission de la titulaire, après pas moins de onze années de fonction, dont huit en tant que vice-présidente, ce poste est à repourvoir pour janvier prochain.

Les personnes intéressées par cette fonction sont priées de prendre contact avec le secrétariat municipal.